

# **COMMENT SAUVEGARDER MON EMPLOI DU TEMPS?**

# Etape 1

Connectez-vous à votre Espace Numérique de Travail (ENT) via le lien <a href="https://portail.parisnanterre.fr/">https://portail.parisnanterre.fr/</a>

(identifiant = numéro étudiant)





Entrez votre identifiant et votre mot de passe.
Identifiant :
Mot de passe :
□Se souvenir de moi
SE CONNECTER
Mot de passe oublié ?
Pour des raisons de sécurité, veuillez vous déconnecter et fermer votre navigateur lorsque vous avez fini d'accéder aux services authentifiés.
Si vous rencontrez des difficultés vous trouverez de l'aide sur cette page



# **COMMENT SAUVEGARDER MON EMPLOI DU TEMPS?**

## Etape 2

Cliquez sur l'onglet « emploi du temps » et placez-vous sur la semaine choisie



Mon emploi du temps pédagogique

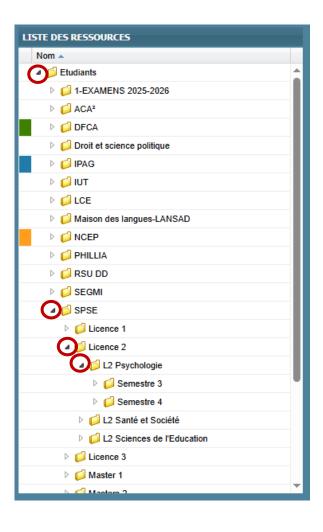




# **COMMENT SAUVEGARDER MON EMPLOI DU TEMPS?**

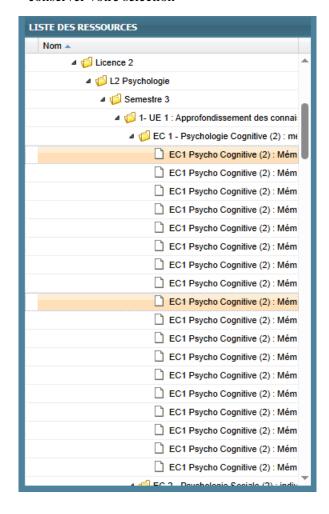
### Etape 3

Afin de faire apparaître la totalité des groupes CM et TD, ouvrez le dossier du semestre correspondant puis l'ensemble des sousdossiers représentants les EC de ce semestre



### Etape 4

Elaborez votre emploi du temps en sélectionnant, dans chaque EC, les groupes CM et TD auxquels vous êtes inscrit.e en maintenant la touche « ctrl » appuyée pour conserver votre sélection

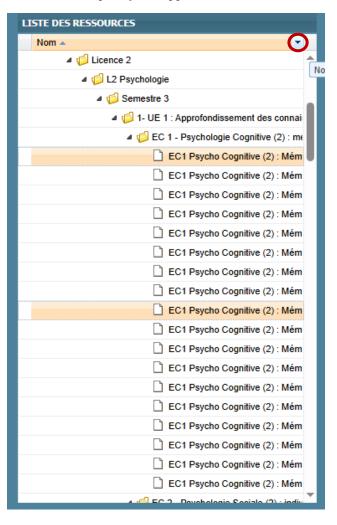




### Etape 5

Enregistrez votre emploi du temps une fois l'ensemble de vos cours sélectionnés en

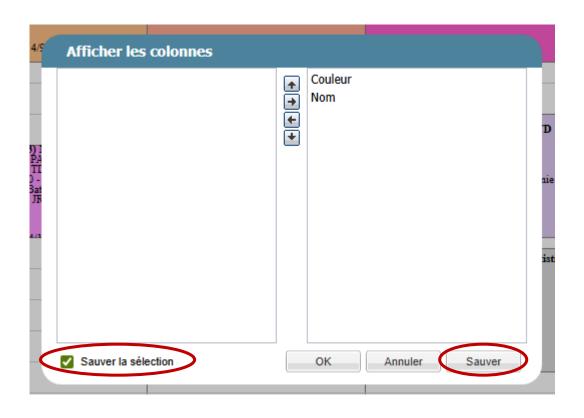
cliquant sur l'icône (placez le curseur à cet endroit pour faire apparaître l'icône)



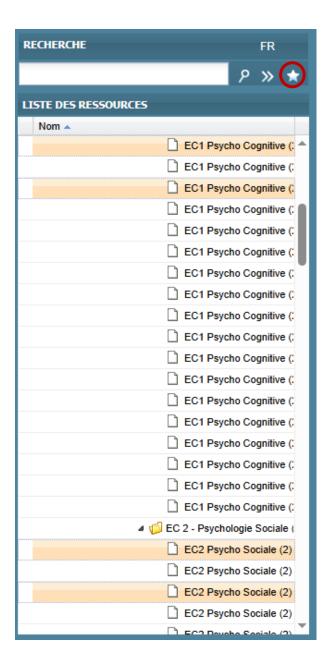
# **COMMENT SAUVEGARDER MON EMPLOI DU TEMPS?**

### Etape 6

Une fenêtre apparaît, cocher « sauver la sélection », puis cliquer sur sauver : votre emploi du temps est sauvegardé



# Université Paris Nanterre UFR SPSE



# **COMMENT SAUVEGARDER MON EMPLOI DU TEMPS?**

Lors de vos prochaines connexions, il vous suffira de cliquer sur l'étoile pur consulter votre emploi du temps sauvegardé.

Votre emploi du temps sera actualisé en cas de modifications (salles, absence de l'enseignant.e, etc.).

Ne pas prendre en capture d'écran : vous ne verrez pas les modifications.

<u>ATTENTION</u>: cette procédure ne vaut pas pour une inscription pédagogique, elle ne permet que la consultation et ne vous dispense pas de la phase d'inscription pédagogique.